

Conditions générales

Conditions Générales

1. Nos conditions générales sur les produits décrits ci-dessus sont les seules applicables aux relations avec le Client, en sorte que toutes autres conditions générales de vente ou de service, y compris celles du Client, sont exclues.
2. Nos services ont pour objet l'exploitation informatique, par progiciels de gestion, de documentation, de recherche ou de surveillance, d'informations relatives à la Propriété Industrielle (P.I.). Nos services sont réservés aux professionnels de la P.I. et aux départements P.I. de sociétés. Sous réserve de convention expresse en sens contraire, nos services n'ont pas pour objet une obligation de conseil.
3. Encore que nous consentions tous nos meilleurs efforts pour gérer au mieux l'exploitation informatique de bases de données soit officielles soit de première qualité, ou la traduction de ces données, notre responsabilité est strictement limitée à une obligation de moyens ; elle ne s'étend pas à une obligation de résultat. Ainsi et notamment nous ne garantissons pas l'exactitude ou l'exhaustivité des données ainsi exploitées ou de leurs traductions. Dans ce cadre, le Client accepte et reconnaît expressément que Questel et ses filiales (ci-après : Questel.Edital) ne peuvent être tenues pour responsable d'aucune conséquence qui naîtrait d'éventuelles erreurs ou omissions contenues dans les bases de données ou dans les traductions que nous utilisons ou que nous avons réalisées ou encore dans nos rapports de recherche ou de surveillance (ci-après les rapports).
4. Le Client est seul responsable du choix, de la précision et de l'étendue de sa demande à Questel.Edital et de l'usage qu'il peut faire de nos rapports ou de nos données mis en ligne ou non, ainsi que de l'usage du mot de passe qui lui sera accordé pour l'accès aux services en ligne.
5. Questel.Edital est seule titulaire des droits d'auteur, y compris les droits dérivés, ayant pour objet ses progiciels, les bases de données qu'elle réalise, ses rapports ou toute publication généralement quelconque, en ligne ou non, qu'elle transmet au Client. Ces données ou rapports sont confidentiels ; ils sont à l'usage exclusif du Client ou de son mandant. Le Client s'oblige en conséquence à ne les utiliser, à ne les reproduire et à ne les divulguer que dans la mesure strictement nécessaire à ses besoins professionnels ou à ceux de son mandant.
6. Nos délais s'entendent en nombre de jours ouvrés prenant cours le lendemain du jour de la réception de la commande du Client. Nous n'assumons aucune responsabilité du chef de tout dépassement de délai trouvant sa cause dans une force majeure, une grève ou un fait similaire, une défaillance informatique ou des services postaux, privés ou publics, ou encore dans l'existence de factures impayées.
7. En cas de faute établie dans l'exécution de nos prestations, notre responsabilité est limitée en toute hypothèse au prix facturé par Questel.Edital du chef de la prestation contestée par le Client. Le Client accepte et reconnaît que Questel.Edital sera définitivement libérée de toute responsabilité à son égard si la contestation éventuelle de nos prestations ne nous a pas été notifiée dans les trois mois au plus tard de notre communication au Client de ces prestations.
8. Nos services sont facturés conformément aux tarifs publiés sur notre site. Le Client s'engage à notifier à Questel.Edital sans délai, par lettre recommandée avec accusé de réception ou télécopie, tout changement de dénomination sociale, adresse ou utilisateur. Les réductions sont accordées pour autant que le Client ait rempli toutes ses obligations, notamment celles relatives au paiement intégral des factures. Questel.Edital se réserve le droit de modifier ses services et/ou ses tarifs.
9. Nos factures sont payables à réception, dans la monnaie de la facture, conformément aux indications portées sur les factures. Toute facture impayée dans les 30 jours de sa date d'établissement suspendra l'exécution de toute nouvelle prestation et portera de plein droit, et sans mise en demeure préalable, un intérêt de retard au taux de 0,9% par mois. En outre, et dans le mois d'une mise en demeure restée infructueuse, elle sera majorée de dix pour cent à titre de clause pénale et forfaitaire avec un minimum de € 250. Les frais bancaires relatifs aux paiements, ainsi que les frais engendrés par les retards de paiement du Client, sont à sa charge. Toute contestation de facture doit, pour être recevable, nous être notifiée par lettre recommandée dans les quinze jours au plus tard de son envoi.
10. Nos relations avec le Client sont soumises au droit français. Tout litige éventuel sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.